



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Lactitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Catherine PINET-TALLON, Dominique BRIAT à Dominique ADENOT, Marianne MAXIMI à Diego LANDIVAR

Excusé(e)s : Alparslan COSKUN

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Fatima CHENNOUF-TERRASSE arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe, préside la séance pour la présentation commune aux questions 3 à 7 et le vote de la question n°3.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Julien BONY).

Anna AUBOIS quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Lucas PEYRE.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.

Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).

Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n° 10 et donne pouvoir à Cécile AUDET.

Rapport N° 26
ACQUISITION FONDS DE COMMERCE DE BRASSERIE 14 PLACE DES CARMES
DECHAUX

Depuis 2019 l'Etablissement Public Foncier Smaf porte pour le compte de la Ville, le tènement foncier bâti du 14 place des Carmes Déchaux, cadastré HX 17, acquis en préemption pour compléter les maîtrises foncières déjà réalisées sur ce secteur foncier Carmes/Jacobins.

Ce tènement foncier se compose d'un bâtiment en R+1 élevé sur trois anciens rez-de-chaussée commerciaux, un pressing, un cabinet d'assurance et une brasserie.

Le bail commercial du pressing a été résilié en juin 2020 et le bail professionnel au profit du cabinet d'assurance n'a pas été reconduit suite au congé délivré par l'ancien propriétaire, à la demande de l'EPF Smaf.

Monsieur FAVIER est le dernier locataire commerçant et propriétaire du fonds de commerce de brasserie et sept meublés situés au-dessus.

Pour des raisons de santé il n'exploite plus son activité et demande à la Ville de lui racheter son fonds.

Le montant demandé de 60 000€, inférieur au seuil de saisine des Domaines, a été confirmé par un expert immobilier missionné par l'EPF Smaf.

Cette acquisition commerciale va terminer la maîtrise du tènement et ainsi permettre la poursuite des réflexions d'aménagement des fonciers de cette pointe Place des Carmes/retour rue des Jacobins pour utilement et qualitativement accompagner la requalification urbaine actuellement en cours sur la place des Carmes Déchaux.

Au vu de ces éléments de contexte, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'acquérir à l'amiable, sur la ligne budgétaire dédiée, ce fonds de commerce de brasserie/meublés, au prix de 60 000 €,
- de faire précéder cette acquisition de la résiliation du bail commercial liant Monsieur FAVIER à l'EPF Smaf,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5/07/2021

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint



Didier MULLER

